

Direction Secteur Développement Urbain  
Libertés publiques et pouvoirs de police

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté – Égalité – Fraternité

**Ville de Givors**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**N°AR2024\_307**

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - BASIC FIT GIVORS**

**Le maire de Givors,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

**Vu** l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

**Vu** la demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 23 0008 déposée le 14 mars 2023 par BASIC FIT GIVORS représentée par monsieur Zekkri Redouane et relative à l'établissement BASIC FIT sis 6 rue du commerce 69700 Givors,

**Considérant** l'avis tacite favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 16 mai 2023,

**Considérant** que le service départemental d'incendie et de secours du Rhône n'assume plus les missions non obligatoires relatives à la consultation des dossiers d'habilitation, des établissements recevant du public du 2ème groupe sans locaux à sommeil, à la délivrance des certificats de conformité pour ces mêmes dossiers, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La demande d'autorisation de travaux n° AT 069 091 23 0008 déposée le 14 mars 2023 par BASIC FIT GIVORS représenté par monsieur Zekkri Redouane, est autorisée pour des travaux d'aménagement d'une salle de sport, dans l'établissement dénommé BASIC FIT, classé de type X de 5ème catégorie, sis 6 rue du commerce 69700.

**Article 2** : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions du règlement de sécurité et des règles d'accessibilité.

Les prescriptions types émises ci-annexées par le Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours relatives aux Etablissements Recevant du Public de 5ème catégorie sans locaux à sommeil devront également être respectées.

**Article 3** : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de leur achèvement. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par les dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à monsieur le Préfet du Rhône.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Givors dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

*Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestations-accessibilite-erp-cat-5>*

*Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. Pour en savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanismeconstructionlogement/accessibilite/accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/le-registre-public-d-accessibilite>*

Le 29 mai 2024,

Mohamed BOUDJELLABA,  
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

**sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)  
dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable  
à la date du mardi 16 mai 2023**

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
BRIGNAIS	AT 069 027 23 0 0003	Vitton clop / 177 rue du Général de Gaulle	Travaux d'aménagement d'une boutique de cigarettes électroniques
BRIGNAIS	AT 069 027 23 0 0004	BUREAUX / 44 ancienne route d'Irigny	Création de volumes ; Aménagement de bureaux destinés à un cabinet d'expertise immobilier et de courtage en opération de banque
BRON	AT 069 029 23 0 0019	Decathlon / 332 avenue Charles de Gaulle	Travaux d'aménagement ; Réaménagements partiels de la surface de vente : ligne de caisses, cabines d'essayages, espace paddle/surf
BRON	AT 069 029 23 0 0021	Locaux enseignements GS Ferdinand Buisson / 47 avenue Ferdinand Buisson	Création de volumes ; Transformation du logement du gardien en locaux d'enseignements
CALUIRE ET CUIRE	AT 069 034 23 0 0160 PC 069 034 21 0 0016 M2	Infirmierie Protestante / 1-3 chemin du Penthod	Réhabilitation ; Extension ; Réalisation de l'extension du bâtiment de consultation avec restructuration d'une partie des services existants dans le cadre d'un permis de construire modificatif (AVIS'Au KWP-XJ9-3PL)
CHAPONOST	AT 069 043 23 0 0006	TOA SUSHI / Avenue Paul Doumer	Travaux d'aménagement d'un restaurant
CHAZAY D'AZERGUES	AT 069 052 23 0 0005 PC 069 052 23 0 0005	Cabinet dentaire du Terrail / 1 rue Marius Berliet	Extension (Dossier AVIS'au)
CRAPONNE	AT 069 069 23 0 0005	Salon de coiffure/Barbier / 2 avenue Jean Bergeron	Réhabilitation; Aménagement d'un barbier-coiffeur

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 23 0 0009	Laboratoire de biologie médicale - Unilians Biogroup / 164 avenue Jean Jaures	Création de volumes ; Aménagement d'un laboratoire de biologie médicale
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 23 0 0010	cabinet de consultations paramédicales / 39 rue de la République	Création de volumes ; Aménagement d'un cabinet de consultations paramédicales
FRANCHEVILLE	AT 069 089 23 0 0002	Domaine Lyon Saint Joseph / Lieu dit Chantegrillet	Changement partiel du SSI au sein du domaine
GENAS	AT 069 277 23 0 0005	Bureau de Poste / 7 place de la République	Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Réaménagement du bureau de Poste
GIVORS	AT 069 091 23 G 0008 PC 069 091 22 G 0025	BASIC FIT GIVORS / 6 rue du commerce	Création de volumes ; Travaux d'aménagement d'une salle de sport Basic Fit
LIMONEST	AT 069 116 23 0 0005	Agence Mestre / 1114 chemin de la Bruyère	Création de volumes ; Réaménagement d'un commerce de gros en plomberie, chauffage avec espace showroom
LOIRE SUR RHÔNE	AT 069 118 23 0 0001 PC 069 118 18 0 0022 M1	Bâtiment communal multi-activités / 120 rue Etienne Flachy	Construction d'un bâtiment communal avec services techniques et local musique au RDC et accueil de loisirs sans hébergement au R+1 - RDC et R+1 accessible de plain-pied (modification nombre de stationnement et aménagement intérieur : sanitaires)
LYON 2	AT 069 123 23 2 0133	Boutique ShopCase - CC Confluence / 112 cours Charlemagne	Création de volumes ; Travaux d'aménagement d'une boutique proposant de la vente d'accessoires de téléphonie au sein du Centre commercial Confluence
LYON 2	AT 069 123 23 2 0134	Boutique Aldo - CC Confluence / 112 cours Charlemagne	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité ; Création de volumes ; Travaux d'aménagement d'une boutique de vente de chaussures et accessoires dans le Centre Commercial Confluence
LYON 3	AT 069 123 23 3 0151	La Cure Gourmande / 17 rue du docteur Bouchut	Travaux d'aménagement d'une boutique de biscuits avec changement d'enseigne
LYON 5	AT 069 123 23 5 0169	Lycée Saint Just / 21 rue des Farges	Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Création de 2 vestiaires dans le gymnase du lycée
LYON 3	AT 069 123 23 P 0023	Gare Lyon Part-Dieu / 5 place Charles Béraudier	Création de volumes ; Travaux d'aménagement d'un espace de restauration rapide "GONEO" dans une coque existante neuve
MORANCE	AT 069 140 23 0 0001 PC 069 140 23 0 0007	Locaux commerciaux / 1 route de Chaza	Construction neuve
OULLINS	AT 069 149 23 A 0006	Pharmacie de la Poste / Pharmacie Mazoyer-Dugas / 79 Grande Rue	Travaux d'aménagement d'une pharmacie

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
PIERRE BENITE	AT 069 152 23 0 0007	Hôpital Lyon Sud / 165 chemin du Grand Revoyet	Travaux d'aménagement ; Adaptation de locaux pour renouvellement du scanner conventionnel du bâtiment 3B niveau -1
PIERRE BENITE	AT 069 152 23 0 0008	Pharmacie Ampère / 59 rue Paul Vaillant Couturier	Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Réaménagement intérieur d'une pharmacie existante
RILLIEUX LA PAPE	AT 069 286 23 0 0006	REED / 8 chemin des Îles	Travaux d'aménagement temporaire de la recyclerie de Rillieux-la-Pape dans un ancien local du centre de l'AFPA désaffecté et inoccupé
SAINT CYR AU MONT D'OR	AT 069 191 23 0 0004	CH de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - bâtiment Les Roches / Rue Jean Baptiste Perret	Travaux d'aménagement ; Rénovation du système de sécurité incendie (SSI) du bâtiment Les Roches (pavillon hospitalisation psychiatrique) du centre hospitalier
SAINT PRIEST	AT 069 290 23 0 0018	École Élémentaire Herriot / 1 rue Aristide Briand	Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Réhabilitation du bloc sanitaire
SAINT PRIEST	AT 069 290 23 0 0019	LIP - les Intérimaires Professionnels / 69 rue Jean Zay	Création de volumes ; Réaménagement d'une agence de travail temporaire existante
VAULX EN VELIN	AT 069 256 23 S 0015	MEDSOINS 7/7 / 1C avenue Maurice Thorez	Travaux d'aménagement d'un cabinet médical dans une coque vide
VENISSIEUX	AT 069 259 23 2 0009	IKEA Lyon grand Parilly / 9 rue Simone Veil	Travaux d'aménagement ; Réaménagement intérieur du magasin (allée principale, gondoles)
VENISSIEUX	AT 069 259 23 D 0015 PC 069 259 23 0 0015	Tennis Auguste Delaune / 1 avenue du 8 Mai 1945	Construction neuve d'un préau sportif pour 3 courts de tennis (AVIS'au L7X-NRY-6WL)
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 23 0 0014	Agence immobilière / 65 rue Pierre Morin	Travaux d'aménagement d'une agence immobilière

## REGLES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DANS LES ERP DE 5ème CATEGORIE SANS LOCAUX A SOMMEIL

Au vu des éléments constitutifs du dossier transmis, il ressort que l'établissement est classé en 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil.

A ce titre, la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation de travaux, en application de l'article R 123-14 du code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) n'ont pas à être précédées de la consultation de la commission de sécurité.

Toutefois, en application du code de la construction et de l'habitation (R 123-3), les constructeurs, propriétaires et exploitants sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. Ils devront particulièrement respecter les articles PE 1 à PE 27 de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie.

### 1) Textes de références réglementaires

- Code de l'urbanisme
- Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 22 juin 1990 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie
- Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- Arrêté préfectoral du 17 février 2017 portant règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie

### 2) Desserte et défense incendie des constructions soumises à permis de construire

les établissements doivent être facilement accessibles, de l'extérieur, aux services de secours et de lutte contre l'incendie. Si le plancher bas de l'étage le plus élevé est situé à plus de huit mètres du niveau d'accès des sapeurs-pompiers, l'établissement doit avoir une façade comportant des baies accessibles aux échelles aériennes (articles R 123-4 et PE 7) ;

les établissements doivent être isolés de tous bâtiments ou locaux, occupés par des tiers, par des murs et des planchers coupe feu de degré 1 heure ; les portes d'intercommunication peuvent être aménagées sous réserve d'être coupe-feu de degré 1/2 heure et munies de ferme portes (article PE 6) ;

la défense extérieure contre l'incendie doit être conforme à la grille de couverture établie au 1.4 du règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie. Le règlement est disponible en téléchargement gratuit en suivant le lien ci après - <http://www.sdmis.fr/documentation.html> -

\* Consulter, en cas de difficulté, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours :

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

**Groupelement prévention des risques (GPREV)**

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03 - Fax : 04 72 60 59 67

[gprev@sdmis.fr](mailto:gprev@sdmis.fr)

### 3) Prescriptions à rappeler systématiquement lors de toute réponse à un dossier d'aménagement

les voies en impasse supérieures à 60 m de long doivent être aménagées dans leur partie terminale, de manière à permettre le retournement du véhicule de lutte contre l'incendie ;

les adresses des constructions doivent correspondre à celles relatives à l'accès des secours. A ce titre, la numérotation doit être visible depuis la voie publique ou privée, pour faciliter l'intervention des services de secours.

### 4) Procédure à suivre en matière de ressources hydrauliques

Le service hydraulique du SDIS doit être systématiquement informé de l'implantation des points d'eau incendie ainsi que de la réception des éventuelles colonnes sèches pour la mise à jour des plans de secours.

S'adresser au: Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

**Bureau défense extérieure contre l'incendie (BDECI)**

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03- Fax : 04 72 60 50 77

[bjborg@sdmis.fr](mailto:bjborg@sdmis.fr)

